

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service : DRH-Affaires générales

Adresse : Bâtiment DAUBIÉ

43, bd du 11 Novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex

Affaire suivie par : Barbara PYNSON

Tél. : 04 72 44 82 45

Courriel : secretariat.drh@univ-lyon1.fr

Référence : DRH/CSA/RA/2023/11/15-2

RELEVÉ DES AVIS DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DU 15 NOVEMBRE 2023

SEANCE 2 :

Report de la séance 1 du 15 novembre 2023 :

Point 8- Pour information : bilan de la campagne d'emplois 2022 et 2023

▪ **Propositions d'avis de la CGT-SUD et de la FSU**

- AVIS 1 relatif à la campagne d'emplois des personnels BIATSS :

Vu :

- l'impossibilité de lancer une recherche par mots clés depuis la [page internet dédiée de l'Université](#) ;
- la difficulté supplémentaire introduite par la distinction qui est faite entre les "Offres d'emploi ouvertes aux agents titulaires et contractuels" et les "Offres d'emploi ouvertes uniquement aux agents contractuels".

Le CSA propose que les offres d'emploi de l'UCBL apparaissent sur une seule et même page voire qu'elles soient recensées dans une feuille de calcul - comme c'est le cas pour certains concours - afin de faciliter leur recherche.

3 votes Pour (2 CGT-SUD, 1 FSU)

4 abstentions (4 UNSA Education)

En l'absence de majorité, l'avis est réputé avoir été donné.

- AVIS 2 relatif à la campagne d'emplois des personnels BIATSS :

Vu :

- la présentation qui lui est faite ce jour et le nombre de postes non pourvus en concours externe (21 sur 57) ;
- le nombre de jury organisés pour un même emploi type et le fait que cela coûte "un pognon de dingue" aussi bien pour le contribuable que les candidats ;
- l'existence de concours infructueux malgré la présence de candidats aux épreuves d'admission ;
- l'absence des ITRF de catégories B et A dans la procédure nationale de mobilité (AMIA) qui précède l'organisation de ces concours, et ses conséquences sur le droit à la mobilité.

Le CSA propose d'interpeller les instances nationales de dialogue social sur la nécessité :

- d'intégrer les ITRF de catégories B et A à la campagne de mobilité qui se fait par l'application AMIA en début d'année civile ;
- d'organiser par région voire nationalement un seul jury d'admission pour un même emploi type ;
- de rappeler aux membres de jury que leur souveraineté ne saurait conduire à ce qu'un concours soit infructueux malgré la présence de candidats aux épreuves d'admission (sauf note éliminatoire) et de leur préciser que leur rôle se limite à classer les candidats par ordre de mérite ainsi qu'à fixer les seuils des listes principales et complémentaires en fonction du nombre de postes ouverts au concours.

3 votes Pour (2 CGT-SUD, 1 FSU)

4 votes Contre (4 UNSA Education)

Un avis défavorable est rendu.

- AVIS 3 relatif à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs :

Le CSA constate qu'en 2022, 2 postes de maîtres-ses de conférences et 5 postes de professeur-es d'université n'ont pas été ouverts alors qu'ils avaient été - sur proposition du président - validés pour publication par le CA du 14 décembre 2021. Le CSA constate de même qu'en 2023, 6 postes de professeur-es d'université n'ont pas encore été publiés.

Afin d'éviter tout gel de postes, **le CSA propose** que tout poste vacant ou susceptible d'être vacant soit effectivement publié conformément aux délibérations du conseil d'administration de l'université.

7 votes Pour (2 CGT-SUD, 1 FSU, 4 UNSA Education)

Un avis favorable unanime est rendu.

- AVIS 4 relatif à la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs :

Le CSA constate qu'un nombre significatif de postes d'enseignants-chercheurs ou enseignantes-chercheuses n'ont pas été pourvus lors des campagnes de 2022 et 2023 alors que le nombre d'EC et E titulaires a baissé en 2020 et 2021 (*).

Le CSA propose de revoir la politique de recrutement afin de limiter au maximum le nombre d'emplois non pourvus.

(*) cf chiffres des RSU 2020-2021; nombre d'EC et E titulaires au 31 décembre :

- 2019 : 1788
- 2020 : 1783
- 2021 : 1770

3 votes Pour (2 CGT-SUD, 1 FSU)

4 abstentions (4 UNSA Education)

En l'absence de majorité, l'avis est réputé avoir été donné.

Point 2 - Pour avis : validation du compte rendu des séances de CSA :

- du 2 février 2023

7 votes Pour (2 CGT-SUD, 1 FSU, 4 UNSA Education)

Un avis favorable unanime est rendu.

- du 21 février 2023, séance 1

7 votes Pour (2 CGT-SUD, 1 FSU, 4 UNSA Education)

Un avis favorable unanime est rendu.

Point 3 - Pour avis : bilan de la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion 2021-2022 (avancement des personnels BIATSS)

3 votes Pour (3 UNSA Education)

4 abstentions (2 CGT-SUD, 1 FSU, 1 UNSA Education)

En l'absence de majorité, l'avis est réputé avoir été donné.

- Propositions d'avis de la CGT-SUD et de la FSU relatif au point 3 :

AVIS 1 :

Considérant que :

- les LDG promotions des BIATSS prévoient que le recrutement des experts se fait via un appel à candidature large et que de cet appel à candidatures sont retenus entre autres, dans un souci de maintien de collégialité, des agents issus de la représentativité syndicale permettant la prise en compte des résultats des élections des CPE ;
- cet appel à candidature a connu des dysfonctionnements en 2023 et que des organisations syndicales ont ainsi été lésées.

Le CSA propose de reprendre le processus de désignation des experts début 2024 afin de corriger l'absence de certaines organisations syndicales dans certains groupes d'experts des promotions des BIATSS.

3 votes Pour (2 CGT-SUD, 1 FSU)

4 abstentions (4 UNSA Education)

En l'absence de majorité, l'avis est réputé avoir été donné.

AVIS 2 :

Considérant que, en ce qui concerne les promotions de grade (tableau d'avancement) des BIATSS :

- le nombre de candidatures proposées par l'établissement est, sauf rares exceptions, supérieur au nombre de promus pour les catégories A et B ;
- le nombre de candidatures proposées par l'établissement est strictement égal au nombre de promus pour les catégories C (BIB et ITRF) ;
- le nombre de possibilités de promotions offertes n'a pas été atteint pour les personnels de catégories C en 2022 ;
- rien ne justifie qu'une stratégie - consistant à proposer davantage de candidatures que le nombre de promotions présumées offertes - ne s'applique pas à l'ensemble des catégories.

Le CSA propose que la présidence porte une attention particulière aux promotions par tableau d'avancement des personnels de catégorie C en demandant aux experts de proposer davantage de candidatures que le nombre de promotions présumées offertes et en leur rappelant que toutes les candidatures méritent a priori d'être promues et que leur rôle se limite à les classer.

3 votes Pour (2 CGT-SUD, 1 FSU)

4 votes Contre (4 UNSA Education)

Un avis défavorable est rendu.

AVIS 3 :

Considérant que les examens professionnels pour la liste d'aptitude exceptionnelle (ASI) réclament actuellement un jury par poste et que cela coûte "un pognon de dingue".

Le CSA propose d'interpeller les instances nationales de dialogue social sur la pertinence de cette solution et suggère d'organiser l'épreuve d'admission de ces examens professionnels de la même manière que celles organisées pour les changements de grade des techniciens.

3 votes Pour (2 CGT-SUD, 1 FSU)

4 abstentions (4 UNSA Education)

En l'absence de majorité, l'avis est réputé avoir été donné.

Départ d'1 FSU, portant le nombre de voix délibératives à 6.

Point 5 - Pour information : programmation prévisionnelle des travaux du CSA

▪ Proposition d'avis de la CGT-SUD et de la FSU relatif au point 5 :

Considérant que :

- le CSA (anc. CT) était habituellement réuni avant chaque CA et que le planning proposé a été construit en substituant des réunions de la F3SCT à celles du CSA ;

- il est plus simple pour les représentants des personnels que les réunions du CSA soient programmées en trop grand nombre et que certaines soient annulées - plutôt qu'elles soient programmées en nombre insuffisant et que certaines soient ajoutées, comme cela a été le cas le 10 octobre 2023 ;

- le planning proposé a été produit après que les représentants des personnels enseignants et enseignants chercheurs ont programmé leurs enseignements.

Le CSA propose que le planning des CSA revienne à son projet initial - une réunion du CSA avant chaque réunion du CA - et que les réunions de la F3SCT soient programmées en concertation avec les représentants des personnels qui y siègent.

6 votes Pour (2 CGT-SUD, 4 UNSA Education)

Un avis favorable unanime est donné.

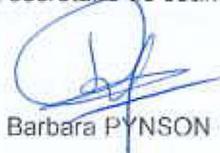
Fait à Villeurbanne, le 21 novembre 2023.

Le secrétaire adjoint de séance



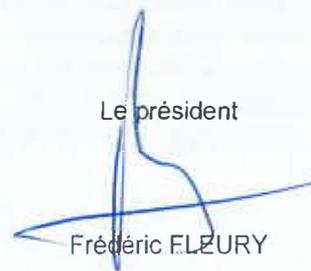
Pierre BENETEAU

La secrétaire de séance



Barbara PYNSON

Le président



Frédéric ELÉURY